



2017

## Rapport d'activités



**11 communes**  
**23 000 habitants**

Siège : Hôtel de ville  
rue des Galliens  
78580 MAULE  
01 30 90 49 00  
01 30 90 9648  
[www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr)



ANDELU • BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE  
MAREIL-SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE • ANDELU •  
BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE •  
MAREIL-SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE • ANDELU •  
BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE • MAREIL-  
SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE • ANDELU • BAZEMONT  
CHAVENAY • CRESPIÈRES • DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE • MAREIL-SUR-MAULDRE MAULE  
• MONTAINVILLE • SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE • ANDELU • BAZEMONT • CHAVENAY • CRESPIÈRES  
DAVRON • FEUCHEROLLES • HERBEVILLE • MAREIL-SUR-MAULDRE • MAULE • MONTAINVILLE



La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Ce rapport a été soumis au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre mercredi 19 décembre 2018 pour adoption.

#### Photographies et visuels :

villes d'Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-La-Bretèche, services communications, Photovoir, Pixabay, Fotolia, service communication  
Impression : Hôtel de ville - rue des Galliens - 78580 MAULE

Communauté de communes Gally Mauldre  
Hôtel de ville  
rue des Galliens  
78580 MAULE  
Tél : 01.30.90.49.00  
Fax : 01.30.90.96.48  
[www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr)







❖ Préambule .....	5
Edito.....	5
Territoire et historique .....	6
Les évènements marquants 2017.....	7
❖ La Gouvernance de la communauté .....	8
❖ Les compétences - 2017 .....	11
Développement économique .....	12
Aménagement de l'espace .....	14
Protection et mise en valeur de l'environnement .....	18
Communication .....	20
Culture, sports et loisirs .....	21
Actions sociales .....	26
Transports et déplacements .....	28
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication .....	29
❖ Budget - Finances - Personnel .....	30
Le budget et les finances .....	30
Transferts de charges et conventions .....	33
Le personnel de la CC Gally Mauldre .....	33
❖ Organigramme des services 2018 .....	34
❖ Annexe : extrait du compte administratif 2017	

Alors que se sont formées de grandes Intercommunalités dans notre région avec le risque de l'affaiblissement du lien que cela représente, notre communauté de communes, rurale et à taille humaine continue d'évoluer, en privilégiant sa qualité de vie et en maintenant un développement raisonnable.

Nous continuons d'œuvrer dans les domaines de compétence intercommunaux afin d'assurer au présent le bien être des habitants de Gally Mauldre et de construire les projets de demain :

- **Le transport** : accompagnés par un cabinet d'expert en mobilité, nous avons étudié en 2017 une solution de Transport à la Demande en territoire rural afin d'assurer une meilleure desserte, pour chaque habitant, jeune, actif ou retraité. Ceci a débouché en 2018 sur la mise en place d'un nouveau système de transport en commun, nommé Flexigo.

- **Le déploiement du très haut débit** : nous sommes au cœur du dispositif d'Yvelines Numériques qui s'est concentré, en 2017, par soucis d'équité, à déployer rapidement la montée en haut débit dans les zones les moins bien couvertes pour permettre aux habitants d'avoir un meilleur accès à internet, outil indispensable tant sur le plan professionnel que dans la vie quotidienne. L'installation de la fibre optique a débuté en 2018.

- **Accueils de Loisirs** : l'épanouissement des enfants de notre territoire intercommunal est au cœur de nos préoccupations. Belle illustration de notre investissement : nous avons augmenté la capacité d'accueil de nos centres de loisirs avec l'ouverture de la Farandole à Feucherolles..

Comme chacun le sait, notre communauté de communes s'est constituée afin de préserver son patrimoine rural et par extension, son cadre de vie rare, poumon vert à dominance agricole situé à proximité de Paris et de grands bassins durbain et d'emploi. Plusieurs actions à différentes échelles ont vu le jour :

- **Sur l'ensemble du territoire** : une mobilité plus douce. Poursuivant notre engagement dans le développement de voies de circulation alternatives, nous avons entamé l'étude pour la création de deux nouvelles pistes cyclables, dont la réalisation est programmée pour 2018 et 2019.

- **À titre individuel**, Gally Mauldre vous propose de vous engager dans le compostage, afin de diminuer les quantités de déchets à collecter et à trier.

Le développement de ces services publics se poursuit malgré des moyens financiers fortement réduits à cause des prélèvements imposés par l'État. Cette situation frustrante et indérogeable, ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant.

Rendez-vous compte : depuis sa création en 2013, l'État nous a ponctionné 5500K€

Rien qu'en 2017, le manque à gagner représente 2200K€

Cette situation est injuste et pénalisante :

- Injuste parce que nos communes, bien gérées, donc aux finances saines, se voient amputées de sommes très importantes qui sont ensuite redistribuées sans aucun contrôle à des communes de situation moins vertueuses. Ce procédé solidaire serait efficace à condition que les dépenses des villes déficitaires soient suivies. Or elles ne le sont pas ! Cela conduit à un cercle vicieux, l'État continuant de ponctionner toujours les mêmes communes contributrices au profit de communes dont la situation financière ne s'améliore pas.

- Pénalisante, car c'est autant d'argent qui n'est pas réinvesti dans notre territoire pour y développer de nouveaux équipements ou améliorer les services existants.

Afin de minimiser les conséquences néfastes de ces prélèvements, nous avons développé les mutualisations existantes et mis en place des actions permettant de générer des économies.

En l'état actuel de la législation, espérons ne pas être prélevés davantage que nous le sommes déjà. Ceci nous permettrait de reconstituer les marges de manoeuvres financières et nous donner les moyens de se projeter vers l'avenir.

Malgré ce contexte difficile, vous découvrirez dans les pages de ce rapport d'activité que de nombreuses actions ont été déployées sur l'ensemble du territoire en 2017 mais aussi et surtout que de nombreuses études ont débuté pour préparer l'avenir, je fais allusion en particulier à notre nouveau système de transport Flexigo.

**Laurent RICHARD**  
Président de la CCGM  
Maire de Maule  
Conseiller Départemental





**La Communauté de communes Gally Mauldre a été fondée le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le territoire s'étend sur environ 9 500 hectares. Il est traversé par les plaines du ru de Gally et de la vallée de la Mauldre et se compose essentiellement de surfaces agricoles et forestières. Le nombre d'habitants est de 23 000 environ.**

C'est dans le cadre du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dénommé "Gally Mauldre", que de nombreuses discussions entre les maires des onze communes intéressées ont eu lieu. Il est apparu que la convergence de leurs problématiques et l'engagement commun existant dans l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) donnaient un cadre intéressant de développement de projet intercommunal pour les onze villes et villages suivants : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la-Bretèche.

Les conseils municipaux de ces communes ont été saisis dès le mois de mars 2010 afin de valider une délibération d'intention visant à développer un projet d'intercommunalité au sein de la Plaine de Versailles, s'étendant du Val de Gally jusqu'à la vallée de la Mauldre.

À l'été 2011, une association de préfiguration régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée a été constituée, permettant de préparer la création de la Communauté de communes Gally Mauldre.

En 2012, vote à l'unanimité des 11 conseils municipaux pour créer la communauté de communes Gally Mauldre au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La première présidente était Manuelle Wajsblat, maire de Saint-Nom-la-Bretèche.

En 2014, suite au renouvellement des conseils municipaux, Laurent Richard, Maire de Maule devient le président de la communauté de communes Gally Mauldre.



# LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS 2017

L'année 2017 a été rythmée par l'avancée du très haut débit sur l'ensemble de notre territoire, l'extention du centre de loisirs de Feucherolles et le développement de partenariats pour favoriser l'insertion professionnelle locale, la mutualisation de la restauration scolaire sans oublier la préparation du nouveau mode de transport à la demande : Flexigo, lancé en 2018.



## Préservons ensemble notre territoire

La communauté de communes Gally Mauldre dispose d'un territoire verdoyant où il y fait bon vivre. Les 11 communes qui la composent sont toutes nichées au coeur de la nature, apportant un charme tout particulier et attrayant à quelques kilomètres seulement de la capitale.

Fort de ce constat, il est nécessaire que chacun prenne conscience de la valeur de cet environnement et participe à sa préservation. Une campagne de sensibilisation au compost ainsi qu'au tri et l'étude de voies vertes en 2017, soulignent la volonté du Conseil Communautaire de protéger les richesses de notre territoire. (pages 14 et 23).

## Favoriser l'accès à l'emploi local

Notre territoire, majoritairement composé de villages ruraux, est dominé par les activités agricoles et ne se définit pas par un bassin d'activité économique important. Pourtant, en continuant sa collaboration, en 2017, avec l'association Initiative Seine-Yvelines, favorisant l'accès aux petites structures dans nos zones d'activité et en continuant son partenariat avec l'association GeM Emploi (Salon Job Win), la CCGM valorise et stimule l'emploi local.



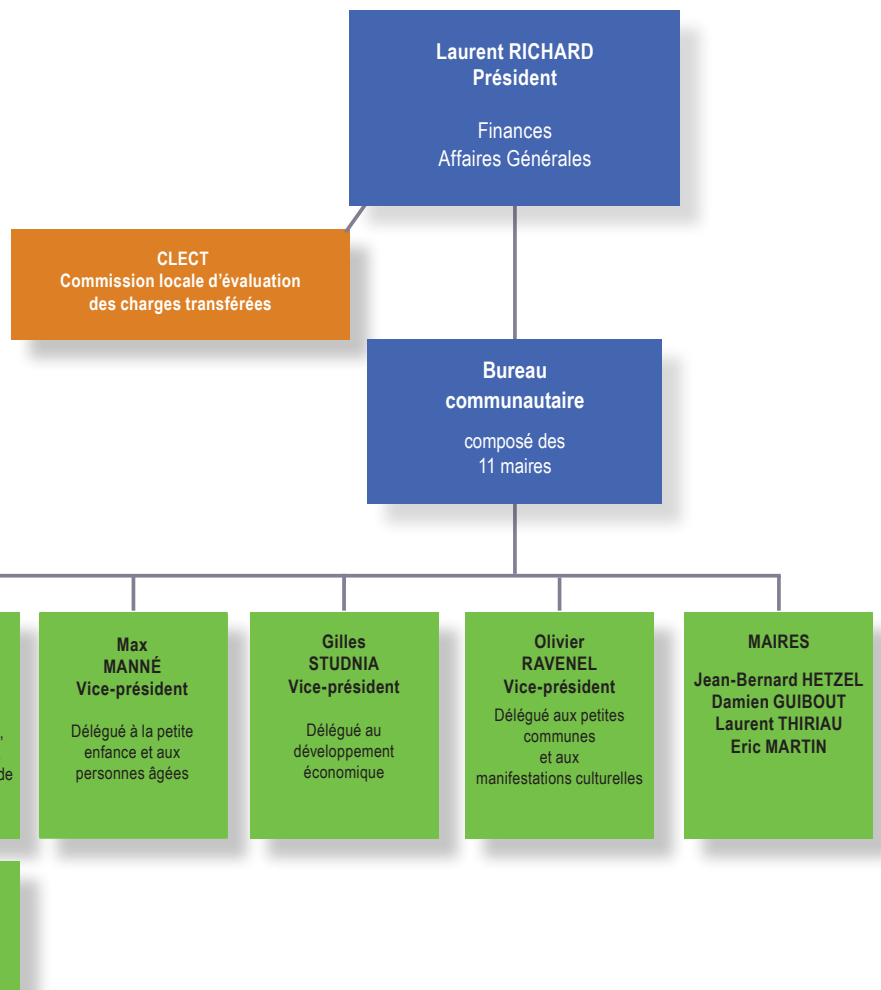
## Organisation et délégations des élus

Pour la première fois les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel lors des élections municipales de mars 2014. Les électeurs ont pu directement désigner leurs délégués communautaires. Lors du Conseil communautaire du 17 avril 2014 consécutif à l'élection municipale, Laurent RICHARD, maire de Maule, a été élu président de la CCGM.

Le Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre est composé de 29 membres.  
La représentation des 29 sièges de conseillers communautaires.

Bureau communautaire  
composé des 11 maires

Andelu : 2  
Bazemont : 2  
Chavenay : 2  
Crespières : 2  
Davron : 2  
Feucherolles : 3  
Herbeville : 2  
Mareil-sur-Mauldre : 2  
Maule : 5  
Montainville : 2  
Saint-Nom-la-Bretèche : 5





# LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



**Laurent RICHARD**  
Maire de Maule  
Président de la C.C. Gally Mauldre  
Conseiller départemental des Yvelines



**Denis FLAMANT**  
Maire de Chavenay  
1<sup>er</sup> vice-président  
Délégué à l'aménagement, la protection de  
l'environnement, le cadre de vie, le logement  
et la communication



**Patrick LOISEL**  
Maire de Feucherolles  
2<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué aux équipements culturels sportifs,  
à l'enfance et la jeunesse



**Adriano BALLARIN**  
Maire de Crespières  
3<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué aux transports, aux déplacements,  
aux Nouvelles Technologies de l'Information  
et de la Communication (NTIC)



**Max MANNÉ**  
Maire de Mareil-sur-Mauldre  
4<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué à la petite enfance et aux  
personnes âgées



**Gilles STUDNIA**  
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche  
5<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué au développement économique



**Olivier RAVENEL**  
Maire d'Andelu  
6<sup>ème</sup> vice-président  
Délégué aux petites communes  
(moins de 1000 hab) et à l'accompagnement  
des manifestations culturelles intercommunales



**Eric MARTIN**  
Maire de Montainville



**Jean-Bernard HETZEL**  
Maire de Bazemont



**Laurent THIRIAU**  
Maire d'Herbeville



**Damien GUIBOUT**  
Maire de Davron

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**Jean-Yves BENOIST**  
ANDELU



**Martine DELORENZI**  
BAZEMONT



**Myriam BRENAC**  
Vice-présidente de la commission  
transports  
CHAVENAY



**Agnès TABARY**  
CRESPIÈRES



**Valérie PIERRÈS**  
DAVRON



**Katrin VARILLON**  
FEUCHEROLLES



**Luc TAZE-BERNARD**  
FEUCHEROLLES



**Jeanne GARNIER**  
HERBEVILLE



**Nathalie CAHUZAC**  
MAREIL-SUR-MAULDRE



**Sidonie KARM**  
MAULE



**Alain SENNEUR**  
MAULE



**Hervé CAMARD**  
MAULE



**Armelle MANTRAND**  
MAULE



**Patrick PASCAUD**  
MONTAINVILLE



**AXEL FAIVRE**  
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



**Camilla BURG**  
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



**Karine DUBOIS**  
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



**Marie-Pierre DRAIN**  
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

# LES COMPÉTENCES - 2017

## Développement économique :

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
- Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
- Actions de développement touristique

## Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme
- Mise en place d'un système d'information géographique intercommunal
- Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

## Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement et d'un schéma directeur de l'eau potable
- Gestion et entretien des berges et des bassins versants

## Culture, sports et loisirs :

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs
- Politique de communication dans le domaine culturel, sportif et de loisirs d'intérêt communautaire

## Actions sociales :

- Étude, aménagement et gestion de projets de structures destinées à la petite enfance
- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Actions d'intérêt communautaire en faveur des jeunes
- Organisation et gestion de services de maintien à domicile des personnes âgées
- Étude, création, gestion et entretien de Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées

## Transports :

- Organisation des services de transports collectifs sur le territoire
- Création, aménagement et entretien d'aires de covoiturage
- Gestion du transport scolaire maternel, primaire et secondaire, à l'exclusion du transport lié aux sorties scolaires
- Élaboration et suivi d'un schéma directeur des circulations douces


## Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :

- Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire intercommunal

## Manifestations culturelles :

- Accompagnement des manifestations culturelles d'intérêt communautaire

*NB : quelques compétences statutaires n'ont pas été mises en oeuvre en 2017. Elles ne sont pas développées dans ce rapport*



**Les 11 communes de Gally Mauldre ont décidé de transférer les compétences ci-contre.**





## Le développement économique

La CCGM a poursuivi ses efforts sur les actions déjà engagées en 2016. L'annuaire Pro compte aujourd'hui plus de 600 professionnels référencés et une étude sur l'attractivité de notre territoire a été réalisée par le cabinet ALBERT. Côté partenariat, la CCGM a adhéré à l'association Initiative Seine Yvelines et renouvelle sa collaboration avec GeM Emploi à travers l'organisation du salon JOB WIN.

### Annuaire PRO :

Cet annuaire électronique, accessible sur le site de la CCGM : [www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr), permet de répertorier les professionnels du territoire intercommunal. Facile d'accès, il suffit de cliquer sur la zone «Annuaire PRO» et de se laisser guider. Plus de 600 professionnels issus de toutes les branches d'activité sont à ce jour répertoriés.

### Attractivité du territoire :

L'étude de potentialité du tissu économique demandée par la CCGM a été exécutée par le cabinet ALBERT et présentée le 5 juillet. Elle dresse le constat des caractéristiques économiques du territoire :

- Des zones d'habitats implantées au milieu de grands espaces naturels et/ou agricoles, avec un niveau relativement faible de desserte en matière de transports.
- La présence périphérique de grands bassins d'emplois à prestations multiples et en développement.

L'étude met l'accent sur la qualité de vie qui définit l'identité du territoire, et doit permettre de cibler, en l'absence d'activités dominantes, des petites structures oeuvrant dans les services (ex. le parc d'activités de la briqueterie à Feucherolles).



# LES COMPÉTENCES 2017

## Initiative Seine Yvelines :

Gally Mauldre a adhéré à l'association Initiative Seine Yvelines, 1<sup>er</sup> réseau associatif de financement de la création et de la reprise d'entreprise en France. Initiative Seine Yvelines soutient la création, la reprise et le développement des entreprises grâce à l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro aux entrepreneurs. Ces prêts vont de 4 500 à 25 000 euros (et jusque 75 000 euros sous certaines conditions). Tous les secteurs d'activités sont éligibles : commerce, artisanat, services aux entreprises, services à la personne, industrie, professions libérales, projets agricoles.... Parmi les projets soutenus sur le territoire de Gally Mauldre, on peut citer Level Addict ([www.leveladdict.com](http://www.leveladdict.com)) qui fabrique et commercialise des articles de crossfit 100% made In France. Il est à noter également que le taux de pérennité des entreprises financées par l'association est de 90% à 3 ans.

## Partenariat pour l'emploi :

La Communauté de Communes a développé son partenariat avec l'ex Association pour le Développement de l'Emploi dans la Vallée de la Mauldre, aujourd'hui renommée GeM Emploi située à Maule. En mars 2017, cette association a organisé sa seconde édition du salon de l'Emploi « Job Win » qui a accueilli 740 visiteurs, soit près du double de l'année précédente.

## Projets et perspectives :

- L'adhésion au site collaboratif SMILE, qui propose un réseau d'entraide et de partage entre voisins.
- L'organisation de « Rencontres économiques », réunions entre les élus et les entrepreneurs du territoire sous forme de petits-déjeuners/temps d'échange, qui permettront de dialoguer, de manière conviviale, sur les attentes et besoins des acteurs, notamment en termes d'implantation, et pour favoriser les synergies.
- Le versement de subventions à ACE 78, Arcade Emploi, GeM Emploi (3 associations du territoire oeuvrant pour le maintien de l'emploi) est désormais pris en charge par Gally Mauldre).

## Opportunités foncières sur le territoire de la CCGM en matière économique :

Le développement économique est considéré comme un enjeu majeur sur le territoire de la CCGM.

Dans cette perspective, un état des lieux des opportunités foncières sur le territoire a été réalisé afin de permettre à court, moyen ou long terme des projets d'installation d'entreprises (bureaux, coworking, artisanat...).

Trois sites ont été choisis afin d'étudier un portage de projet par la CCGM :

- le terrain SNCF de la Gare de Maule
- des locaux situés à Montainville
- des terrains à proximité de Davron.





## Aménagement du territoire et instruction du droit des sols



Cette compétence regroupe à la fois la gestion du schéma de cohérence territoriale (SCOT), la lutte contre l'habitat indigne au sein du territoire Gally Mauldre et le développement des circulations douces.

### PISTES CYCLABLES

Dès 2015, la CCGM a souhaité s'engager dans le développement et création de circulations douces afin de relier tout son territoire.

Après la création de la piste cyclable entre Saint-Nom-la-Bretèche et Feucherolles, la CCGM a décidé de lancer une étude de faisabilité pour une circulation douce reliant le collège de Feucherolles à Crespières le long de la RD 307.

Le bureau d'étude retenu a commencé son étude fin 2017, dont le montant de l'étude s'élève à 9580€ HT.

### LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La CCGM, dans la continuité de sa participation en 2016 au comité de pilotage du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, a participé le 2/02/2017 au comité technique organisé par la DDT, avec pour objectif de procéder à la mise à jour des arrêtés anciens recensant les habitats insalubres.

Deux anciens arrêtés ont été recensés sur les communes de Saint-Nom-la-Bretèche et Crespières, mais qui sont aujourd'hui caducs en raison de la réhabilitation des bâtiments concernés.

### Projets et perspectives :

Sur les pistes cyclables, l'objectif de la CCGM pour 2018 est de continuer le maillage en étudiant la faisabilité d'une piste entre Mareil-sur-Mauldre et le collège de Maule, ainsi que la création d'une piste entre Chavenay et le collège de Feucherolles. Nous attendons le retour du Département sur notre demande de subvention. Le résultat de cette étude sera dévoilé en 2018.

# LES COMPÉTENCES 2017



## LE SCOT

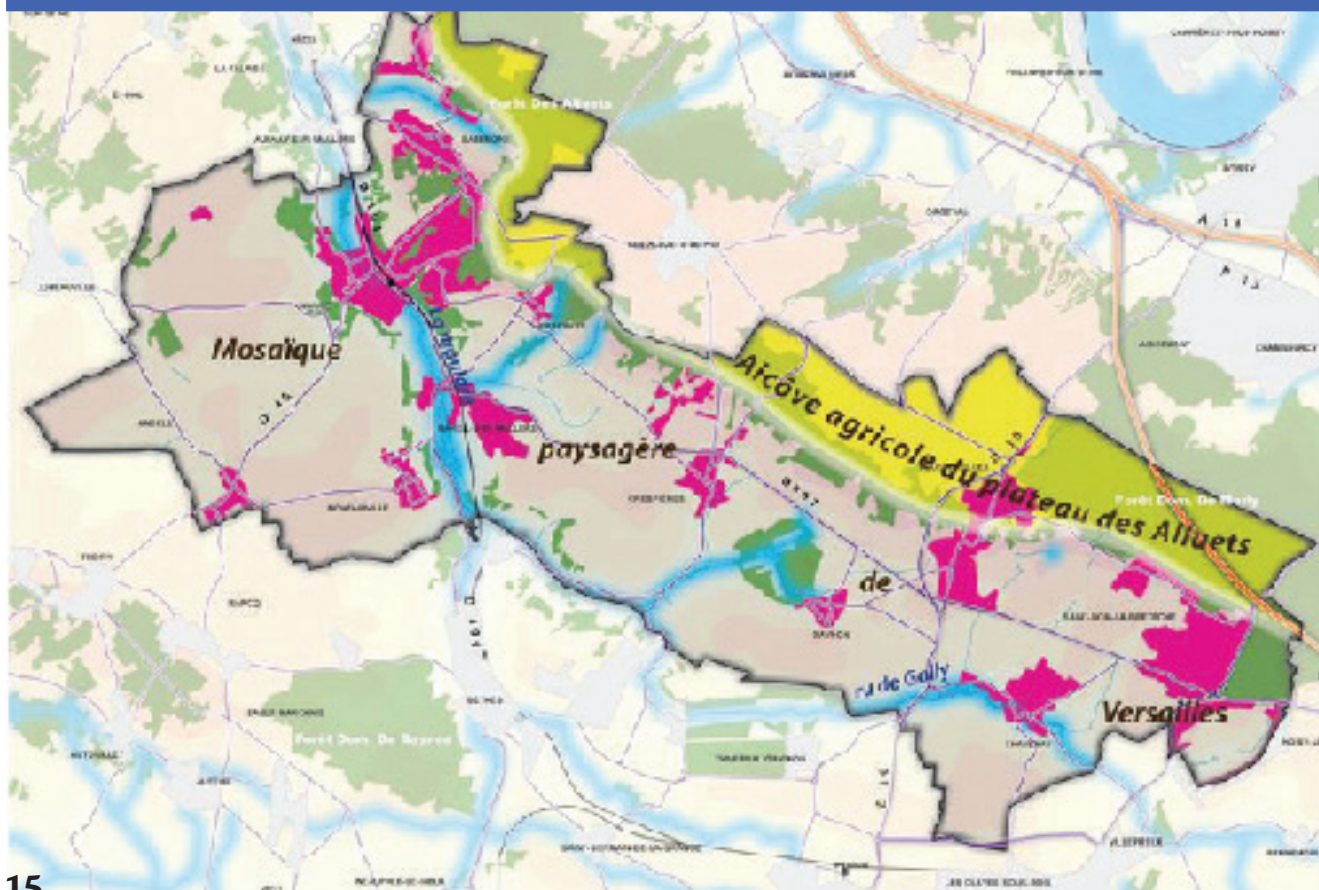
**Objectifs du SCOT:** 1500 logements de 2015 à 2034 soit 75 logements par an répartis en fonction de la taille de la commune membre. Sur 3 ans, l'objectif du SCOT est de 225. Objectif atteint puisque 289 logements ont été autorisés sur le territoire de la Communauté de Communes de 2015 à 2017 comme nous le montre le tableau ci-dessous :

	2015	2016	2017
Andelu	2	0	1
Bazemont	12	10	7
Chavenay	12	0	4
Cresprières	35	3	13
Davron	0	0	0
Feucherolles	31	18	12
Herbeville	0	0	0
Mareil sur Mauldre	1	9	2
Maule	16	9	58
Montainville	1	8	5
Saint-Nom-La-Bretèche	0	2	18
TOTAL	110	59	120

## Projets et perspectives :

- Réalisation du Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET)
- Lancement et mise en œuvre progressive de la dématérialisation de l'instruction des actes du service urbanisme afin de satisfaire aux obligations de la Loi ELAN d'ici à 2021.

## Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)



## Présentation du Pôle aménagement du territoire et instruction du droit des sols

**Ce pôle a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les locaux sont situés au sein de la mairie de Feucherolles.**

### Composition du service en 2017

Responsable de service : Laetitia DELEUSE

Instructrices :

- Sylvie BOURDON
- Cécilia FOURNEROT
- Ana JORGE

Assistante accueil : Justine GUERIN

### Répartition des communes par instructrices en 2017

#### Sylvie BOURDON :

Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay,  
Crespières, Mareil-sur-Mauldre.

**Cécilia FOURNEROT** : Maule, Andelu,  
Bazemont, Herbeville.

**Ana JORGE** : Feucherolles, Montainville,  
Davron.

### Rappel des actes transférés

Permis de construire, permis d'aménager,  
déclarations préalables, certificats  
d'urbanisme informatifs et opérationnels,  
permis de démolir, autorisations de travaux,  
renseignements d'urbanisme, dossiers fiscaux à  
transmettre, analyse des projets avant dépôt des dossiers  
pour instruction.

Le contrôle de la conformité des travaux (récolement) sur  
demande expresse du maire de la commune concernée.





# LES COMPÉTENCES 2017

## Instruction des actes

Nombre d'actes instruits en 2013 : 839  
Nombre d'actes instruits en 2014 : 835  
Nombre d'actes instruits en 2015 : 1010  
Nombre d'actes instruits en 2016 : 1080  
Nombre d'actes instruits en 2017 : 1050

Une augmentation des actes en 2016 qui s'explique en partie en raison des évolutions réglementaires (loi Alur, PLU adoptés...) et des demandes d'autorisations de travaux (réglementation applicable aux Etablissements recevant du public).

Le nombre d'actes instruits a diminué en 2017, par rapport à 2016, en raison d'un nombre moins important de dépôt d'autorisation pour les ERP, mais reste en augmentation par rapport aux années précédentes.

## Tendances 2018 :

En raison des missions et obligations de plus en plus importantes en matière d'environnement, il a été nécessaire de restructurer le service en 2018 en Pôle aménagement environnement. Ceci a conduit à promouvoir Mme Sylvie Bourdon au poste de responsable adjointe, à nommer Mme Justine Guerin au poste d'instructrice et à recruter une collaboratrice supplémentaire pour l'accueil.



## Nombre d'actes instruits par commune en 2018

Communes	AT	CUB	DP	PC	PD	PA	CUA	Total général
ANDELU		2	7	1			9	19
BAZEMONT		3	15	18	1		34	71
CHAVENAY			30	3			30	63
CRESPIERES	1	2	32	31		1	41	108
DAVRON			6	4			21	31
FEUCHEROLLES	2	17	53	30	2	1	72	177
HERBEVILLE			3				13	16
MAREIL	1	1	28	8			36	74
MAULE	10	6	72	38		4	128	258
MONTAINVILLE	1		17	10	1		10	39
SNLB	5	7	63	8	4	1	106	194
<b>Total général</b>	<b>20</b>	<b>38</b>	<b>326</b>	<b>151</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>500</b>	<b>1050</b>

## Légende

AT : Autorisation de Travaux pour les Établissements recevant du Public  
CUB : Certificat d'Urbanisation opérationnel  
DP : Déclaration Préalable  
PC : Permis de Construire  
PD : Permis de Démolir  
PA : Permis d'Aménagement  
CUA : Certificat d'Urbanisation informatif

## Protection et mise en valeur de l'environnement

**La compétence protection de l'environnement regroupe la collecte, le traitement et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés. Outre ces actions traditionnelles, quelques initiatives particulières ont été mises en place.**

### Compostage individuel

En 2017, la CCGM a mené une réflexion sur la réduction des déchets, et a décidé de promouvoir le compostage individuel.

Les objectifs visés sont de développer un nouveau geste de tri quotidien, de responsabiliser les habitants par la prise en charge d'une partie de leurs déchets à domicile, d'améliorer quantitativement et qualitativement les autres gestes de tri, de diminuer significativement les quantités de déchets à collecter et à traiter.

En développant le compostage individuel, Gally Mauldre espère responsabiliser l'usager sur le traitement de ses déchets afin d'en réduire le coût de traitement. La CCGM propose des composteurs et bio bacs à tarif négocié à ses habitants. La campagne a commencé en fin d'année sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche avec la commande de 75 composteurs et bio bacs.

### Les Ambassadeurs du tri



Trois jeunes, sous contrat de volontariat en service civique, ont commencé leur activité au sein de notre Communauté en 2017. Engagés autour de la cause écologique, Carole, Léo et Clément ont mis en place différentes actions de sensibilisation sur l'importance du tri.

Plusieurs événements ont été co-organisés par nos ambassadeurs afin de vous aider à réduire vos erreurs de tri:

- L'atelier éco-tri, au forum des associations de Maule le 10 sept.

- le visionnage du film demain, suivi d'un débat au cinéma «Les 2 scènes» le 15 oct.

- Animation des ateliers «soirée éco-tri», «Défi famille zéro déchet», «Mairies propres» et «éco-responsables au travail».



## Projets et perspectives :

En ce qui concerne le **compostage**, au vu de l'engouement des habitants, l'objectif de 2018 est d'étendre cette proposition à l'ensemble des communes de la CCGM.

GEMAPI (la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est une nouvelle compétence qui entrera dans l'Interco au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La mise en oeuvre revêt un caractère encore plus prioritaire depuis la crue de la Mauldre en 2016 qui a frappé deux communes du territoire Maule et Mareil-sur-Mauldre.

En 2017, notre préoccupation a surtout constitué :

- d'une part à améliorer les moyens d'alerte permettant de prévenir la population de l'imminence d'une crue.
- d'autre part de doter l'ensemble du bassin versant de la Mauldre (le ru de Gally, la Mauldre supérieure et la Mauldre avale), d'une structure unique, compétente, pour gérer la problématique dans son ensemble et mettre en oeuvre les aménagements nécessaires.



## Communication

**La compétence communication a pour vocation de favoriser le lien entre les habitants et les élus, mais aussi entre les différentes commissions en facilitant le flux des informations entre elles.**

### Ses missions

**La promotion du territoire par le biais de la diffusion de la Lettre de Gally Mauldre.**

Ce journal comporte 4 à 6 pages et est diffusé à 12000 exemplaires. La périodicité est trimestrielle.

Chaque vice-président a la possibilité de développer un sujet correspondant à ses compétences. Le thème du dossier est proposé en commission communication. La 1<sup>ère</sup> page reprend le thème du dossier accompagné d'un visuel et l'édito du Président. La 4<sup>ème</sup> page est consacrée à l'agenda et aux manifestations passées et à venir. Des numéros spéciaux peuvent être publiés pour mettre en valeur un projet impactant le territoire.

**Assurer la mise à jour du site Internet de la CCGM ([www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr)).**

L'ensemble des informations et le calendrier des manifestations du territoire par le biais du webmaster.

**Promouvoir les activités du territoire** via la page Facebook de la CCGM : Communauté-de-communes-Gally-Mauldre.

### Objectifs 2017

**Valoriser le dynamisme du territoire** à travers tous les supports en communication : journaux, communication digitale, reportage et interview.

**Accompagner les évènements** des pôles de compétence.

**Soutenir les élus** en les aidant à diffuser leurs actions et faire le relais avec les habitants, tel que le spectacle musical intercommunal Alicia, organisé avec les artistes du territoire.

**Suivre au quotidien l'annuaire économique numérique** reprenant toutes les entreprises, les artisans, les commerçants et les professions libérales implantées sur le territoire en fonction des informations fournies par les entreprises elles-mêmes.

### Projets et perspectives :

Étude d'une refonte totale du site Internet de la CCGM  
Amélioration de la charte graphique de la Lettre Gally Mauldre.  
Accompagnement des projets du Développement économique : les rencontres économiques des chefs d'entreprise du territoire et la plateforme collaborative SMIILE.



À travers ces actions, Gally Mauldre a souhaité soutenir un certain nombre de manifestations culturelles à visée intercommunale en tentant de voir se déplacer les personnes sur les communes du territoire et favoriser le vivre ensemble via le spectacle. Pour des raisons financières nous privilégions «l'auto-production», car les budgets ne nous permettent pas le financement des troupes souhaitant se produire sur notre territoire. Cependant, chaque commune peut mettre à disposition ses salles et services attenants.

## Manifestations 2017

Nous commençons à tisser un large réseau de talents, avec lesquels nous construisons nombre de projets de spectacles. C'est aussi sur le long terme qu'il nous faut travailler comme pour le Spectacle Musical Intercommunal Alicia qui a regroupé près de 50 artistes locaux animés par Olivier Collin, dont les représentations ont eu lieu du 09 au 17 décembre 2017.

D'autres manifestations culturelles communales, que nous avons soutenues en les accompagnant via nos supports de communication se sont déroulées en 2017 :

- Le Salon des Artistes le 19 mars à Saint-Nom-La-Bretèche
- La 4<sup>ème</sup> édition du Festival Théâtre en Plaine les 9, 10 et 11 juin à Chavenay
- Le Spectacle de Gilles Détroit le 23 sept. à Maule
- Le Festival de Jazz les 7 et 14 octobre à Saint-Nom-La-Bretèche

## Projets et perspectives :

À l'occasion du Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, nous allons nous associer avec La Compagnie de la Reine afin de proposer aux communes de la CCGM la pièce de théâtre «Les Madelons». Chaque ville pourra choisir de l'accueillir, permettant ainsi à ses habitants de bénéficier d'une oeuvre traitant de cet évènement singulier.



## Manifestations culturelles



## Cinéma «Les 2 Scènes»



Le cinéma intercommunal «Les 2 Scènes» situé sur la place des Fêtes à Maule a pour principales missions de :

- diffuser des œuvres cinématographiques à destination, à la fois du grand public, mais aussi à des cinéphiles plus avertis (cinéma classé art et essai).

- favoriser l'accès du plus grand nombre au cinéma en pratiquant des tarifs attractifs avec un équipement cinématographique performant.

- éveiller les plus jeunes, notamment le public scolaire, au 7<sup>ème</sup> art.

### Une programmation pour tous

Tous les amateurs de cinéma doivent trouver un film qui leur correspond dans la semaine.

Notre intégration à un réseau de salles nous offre l'opportunité de réaliser des grilles de programmation diversifiées avec à la fois des films : d'animation, pour le grand public, d'art et d'essai, d'auteurs français ou étrangers et des documentaires.

### Un nouveau label

L'initiative d'enrichir notre offre culturelle d'année en année a été récompensée par l'obtention d'un nouveau label pour notre cinéma.

Ainsi, après avoir reçu le label du jeune public en 2012 puis celui du patrimoine en 2016, nous avons obtenu le label recherche et découverte en 2017.

Il est effectivement rare qu'un cinéma de proximité comme le nôtre expose, dans une proportion conséquente, des films recommandés Art et Essai tout en soutenant ces films par des animations adaptées facilitant leur compréhension.

### La Fête du court-métrage

Parmi nos nombreux événements, la participation à ce dernier constitue une véritable action pédagogique en faveur des plus jeunes. Grâce à leur format court et une sélection de notre part par tranche d'âge, nous offrons, gratuitement, aux jeunes enfants, la possibilité de découvrir le cinéma.

Cinéma classé  
**ART&ESSAI**

Label PATRIMOINE & REPERTOIRE    Label JEUNE PUBLIC    Label RECHERCHE & DECOUVERTE

## Budget et investissements

Le budget 2017 avait été voté en se basant sur une fréquentation d'environ 27 500 entrées. Nous avons très largement dépassé ce chiffre puisque nous avons atteint 31 477 entrées.

Investissement réalisé : 14041 €.

Les principales dépenses réalisées en 2017 sont :

- Travaux électriques pour le hall et la salle de projection
- Mobilier pour le hall d'accueil (restes à réaliser 2016)
- Véhicule d'occasion Renault Clio IV
- 2 ordinateurs
- Lampe pour le projecteur numérique
- Onduleur pour le serveur de l'équipement numérique

## Fréquentation, recettes et subventions

Le cinéma continue à enregistrer de très bons résultats : 31 477 entrées contre 32 620 en 2016 et 29 319 en 2015. Même si la fréquentation a diminué de 3,5% par rapport à 2016, ces résultats restent excellents. Il est à souligner qu'une partie de la hausse de 2016 est due à la fermeture exceptionnelle du cinéma de Beynes suite aux inondations. Au niveau national la fréquentation des salles a diminué de 1,8% par rapport à 2016.

**Recettes des entrées** : baisse de 3,3% suivant la courbe de fréquentation.

Subvention culturelle communautaire versée par Gally Mauldre a diminué en 2017 : 48 000€ contre 50 000 €.

À noter que dans le cadre des attributions de compensation, une somme de 69 000 € est prélevée chaque année à la ville de Maule ; la baisse de subvention en 2017, comme en 2016, 2015, 2014 et 2013, est donc favorable à la CC (72 000 € de bénéfice cumulé pour la CC depuis le transfert de la compétence cinéma en 2013).



## Projets et perspectives :

Pour 2018, le budget primitif a été voté en se basant sur 28 000 entrées car nous restons budgétairement prudents sachant que les résultats sont très dépendants des nouveaux films proposés au public.

Fin juin 2018, on dénombre 15 879 entrées. Nous dépasserons très probablement l'objectif de 28 000 entrées pour 2018.

La subvention culturelle 2018, versée par l'Intercommunalité, a été budgétée à 53 000 €.

Suite au raccordement de la caserne des pompiers de Maule à la fibre optique, le cinéma a pu se raccorder en 2018, ce qui a permis la dématérialisation du transport de ses contenus numériques (films, courts-métrages, bandes annonces).

Nous allons consolider et reproduire les événements de 2017 afin de maintenir la fréquentation de notre structure et fidéliser nos spectateurs. Nous souhaitons avant tout conserver notre spécificité : une salle de proximité dotée d'une large offre culturelle.



## Sport et loisirs

L'action pédagogique des centres de loisirs de la communauté de communes s'articule autour de loisirs éducatifs permettant aux enfants de gagner en autonomie, en les laissant exprimer librement leur choix et envies.

Notre objectif est de permettre à l'enfant de jouer un rôle, d'être actif dans le groupe et de favoriser des mercredis et des vacances ludiques et agréables.

### Les résultats 2017 des centres de loisirs

Mise en place d'un groupement de commandes pour la mutualisation de la restauration scolaire sur l'ensemble du territoire de Gally Mauldre.

Un comité de pilotage, composé de représentants de chaque commune, a été créé sous la présidence de M. Loisel. Les travaux de ce comité ont débuté en mai 2016 et ont duré une année. De nombreuses réunions se sont tenues avec les mêmes volontés : le choix de la qualité (un repas avec des produits biologiques une fois par semaine) et la réduction des coûts.

Ouverture du nouveau centre de loisirs la Farandole à Feucherolles en septembre 2017. Durant l'année, le centre de loisirs a accueilli environ 50 enfants les mercredis et entre 35 et 55 enfants durant la période des vacances scolaires.



En septembre 2017, l'association Charlotte 3C a repris la gestion du centre de loisirs de Feucherolles.

Les effectifs ont encore augmenté cette année, sur le centre de loisirs de Maule ainsi que sur ses annexes (Bazemont et Mareil sur Mauldre) passant de 6 000 journées enfants en 2016 à 6 772 en 2017 les mercredis. Sur la période des vacances scolaires en 2016 la fréquentation était de 5 479 journées enfants, en 2017 le chiffre s'élève à 5 659, soit une augmentation globale de 8%.



## Les temps forts en 2017

Organisation d'un challenge sportif « interco'pains » avec un tournoi de balles aux prisonniers entre les différents centres de loisirs de la CCGM.

Cette activité a connu un franc succès et a permis aux enfants de visiter les différentes structures. Parmi les nombreuses actions proposées dans les différents centres du territoire, nous pouvons citer :

Organisation d'un mini camp « Trappeur » par le centre de loisirs de Maule.

Le Centre de Loisirs de Chavenay a organisé plusieurs sorties et activités durant la période des vacances scolaires (Cité des sciences et de l'industrie, théâtre, patinoire, accrobranche au parc aventure land, sortie au Parc St Paul et au parc Astérix...)

Cette année, la CCGM n'a pas engagé de travaux importants sur les différents centres de loisirs.

## Projets et perspectives :

Retour à la semaine de 4 jours, sauf sur la commune de Bazemont qui impliquera une réorganisation du temps scolaire à partir de la rentrée 2018. Celle-ci se manifestera par une augmentation des temps d'accueil avec une ouverture les mercredis toute la journée.

Améliorer l'offre d'accueil (étude de l'agrandissement du centre de loisirs de Maule) afin de pouvoir répondre à la demande croissante.

Travaux de mise en sécurité, d'entretien ou de réaménagement dans les différentes structures.

Septembre 2018, préparation d'un spectacle pour fêter les 40 ans de la Ruche, centre de loisirs de Chavenay (juin 2019).

Reconduire un challenge sportif intercommunal (non défini à ce jour).

Signature d'une convention d'objectifs et de financement (contrat enfance jeunesse) avec la Caisse d'Allocations Familiales dont l'objectif est de poursuivre une politique volontariste et de qualité en matière d'accueil des enfants et des jeunes.

Saluons le dynamisme du personnel d'animation de l'ensemble des centres de loisirs de la CCGM qui est le fruit d'un travail d'équipe.



## Actions sociales



**Ce pôle de compétence regroupe plusieurs services à la personne. Les équipes s'occupent à la fois de coordonner l'aide à domicile et le portage des repas sur l'ensemble du territoire.**

### L'aide à domicile

Elle permet d'accompagner les personnes âgées qui ont fait le choix de continuer leur vie à domicile notamment au travers d'une aide à la réalisation des activités domestiques (entretien du cadre de vie, achats,...) voire pour les moins autonomes au niveau de l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène corporelle, habillage, préparation des repas,...).

Nous faisons appel au service de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Maule.

En contrepartie de leur intervention chez nos Aînés, la CCGM a subventionné chaque heure effectuée à hauteur de 1,30€ de l'heure, ce qui a représenté 21 658€ en 2017 pour 129 personnes ayant bénéficié d'une aide.

L'intervention de l'ADMR de Maule a été étendue en 2017 aux 11 communes de notre intercommunalité ce qui permet d'harmoniser le fonctionnement et les tarifs pour tous nos Aînés.

Sur le secteur de Saint-Nom-la-Bretèche, le service est réorganisé en impliquant davantage l'ADMR de Maule.

## Le portage des repas

Ce service s'adresse aussi bien aux personnes âgées qu'aux personnes en situation de handicap ou momentanément en difficulté pour faire leurs courses ou leur cuisine.

Notre principe de base : pour rester bien portant il faut manger varié, équilibré et avec plaisir.

Nous proposons un grand choix de menus avec plats de remplacements, pour l'été des salades composées à la carte et l'hiver des cartes snacking.

Trois agents livrent les repas sur deux secteurs :  
- Denis Heudebert est en charge de celui de Saint-Nom-La-Bretèche,  
- Brigitte Cotard et Laporte s'occupent de celui de Maule.

Ces agents connaissent bien les bénéficiaires et entretiennent avec eux une relation privilégiée. Ils sont à l'écoute de tout soucis et peuvent signaler tout problème constaté préservant ainsi un lien social très précieux.

Implantée dans l'Oise depuis plus de 40 ans, la société SAGERE nous fournit les repas et nous donne entière satisfaction.

### Tarifs 2017 :

Un bilan du coût du service a mis en évidence une augmentation du déficit et donc du coût à la charge de Gally Mauldre. Afin de revenir à un bilan financier plus raisonnable et de tenir compte des revenus des bénéficiaires, il a été décidé par le conseil communautaire d'instaurer 5 tranches de tarifs proportionnels aux ressources.

De janvier à août 2017 : prix unique du repas 6,78€ (0,45€ pour un potage en sus).

À compter de septembre 2017, 5 tranches de tarifs.

Certains bénéficiaires peuvent obtenir une aide du Conseil Départemental au titre de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ainsi que bénéficier de déductions fiscales.



## Projets et perspectives :

La possibilité de paiement par prélèvement bancaire dès feu vert du trésor public.

Une enquête de satisfaction lancée auprès des bénéficiaires en juin. Le résultat sera publié à l'automne.

Un regroupement de tous les services administratifs du maintien à domicile sur le secteur de Maule (maison PECKER – allée de Carnoustie à Maule).

Le renouvellement en fin d'année (nouvelle consultation) du marché de fourniture des repas, ce dernier arrivant à échéance.



## Transport et déplacements



**Cette compétence a pour objectif d'améliorer le transport collectif au sein de la CCGM. Des études ont été menées afin de préparer l'amélioration de la mobilité sur notre Intercommunalité.**

**La mobilité sur notre territoire rural est facilitée grâce à la mise à disposition des communes d'un véhicule de 9 places.**

**La pérennisation d'un transport intercommunal utilisant un réseau intracommunautaire à disposition des associations de la CCGM est une véritable aide à leur dynamisme débouchant en 2018 sur notre système de transport Flexigo.**

### La réorganisation du transport public

Une étude sur la réorganisation du transport public sur l'ensemble du territoire a été réalisée par le cabinet d'études ITER, notre expert en mobilité réseaux.

À la suite de l'étude technique, juridique et financière sur la réorganisation et l'extension d'un transport en commun local adapté aux besoins de la CCGM, des réunions et concertations ont eu lieu afin d'établir un projet de schéma de transport cohérent à l'échelle du territoire, ce qui a permis de déboucher sur le 1<sup>er</sup> réseau de transport à la demande en milieu rural, baptisé Flexigo, mis en place au 2 janvier 2018 (ex STIF).

Dans ce contexte, Gally Mauldre a présenté ce système sur l'ensemble du territoire à Île-de-France-Mobilités. Ce dernier a proposé de l'expérimenter sur plusieurs mois. Le service était à l'origine composé de 7 bus mis à disposition en heures pleines (6h30/9h et 17h/21h) pour effectuer des aller et retour entre les gares de Maule, Plaisir et Saint-Nom-La-Bretèche, et 3 bus en heures creuses permettant de rejoindre n'importe quels arrêts Flexigo du territoire. Le partenaire retenu est Transdev, celui-ci sera en charge des dessertes sur les onze communes.

### Projets et perspectives :

Flexigo qui fait figure de pionnier en Île de France a été lancé le 2 janvier 2018. Il s'agit d'un service rendu à l'ensemble des habitants de notre territoire rural qui aura plusieurs objectifs : faciliter l'accès aux entreprises du secteur (progrès pour le développement économique local), mais également désenclaver les parkings des gares et faciliter l'accès aux transports publics à l'ensemble de la population quels que soient leurs besoins.

Un retour d'expérience est prévu en 2018 afin d'améliorer l'efficacité du service selon les retours des utilisateurs.

# LES COMPÉTENCES 2017

Le réseau est déployé sur le domaine public à partir de 14 NRO (Nœuds de Raccordement Optique) et de 250 armoires de rues (point de mutualisation).

L'ambition du Département fut de préparer l'avenir en aménageant dans les zones d'initiative publique (158 communes sur 262 communes yvelinoises) une infrastructure 100% THD (Très Haut Débit) sur l'ensemble du Département d'ici à 2020, tout en apportant des solutions rapides et de transition en montée en débit aux communes les plus en difficultés.

## Avancée du Haut débit sur le territoire

À la suite du vote de l'Assemblée Départementale du 30 juin 2017, qui a validé la cession du réseau fibre départemental au groupe TDF, l'opérateur s'est mobilisé sans attendre. Les études ont été engagées dès l'été, dans plus de 40 communes. Les travaux démarreront quant à eux dès le mois de décembre 2017.

Le 12 octobre 2017, Yvelines Fibre a indiqué avoir d'ores et déjà engagé le déploiement pour les 110 000 foyers yvelinois, dont 35 000 avant fin 2018.

Le 23 octobre 2017, Yvelines Fibre, le syndicat d'énergie des Yvelines (SEY) et Enedis ont signé un partenariat pour faciliter le déploiement de la fibre dans les Yvelines.

L'utilisation des poteaux électriques va permettre de déployer rapidement le THD dans ce département et également de minimiser l'impact sonore et la dégradation des voiries.

La convention signée marque une avancée significative dans la coopération entre les différents acteurs et concrétise la volonté d'Yvelines Fibre de construire un réseau nouvelle génération pour les habitants et les entreprises des Yvelines.

La première armoire de montée en débit a été inaugurée à Bazemont le mardi 7 novembre 2017.

## L'accès au Très Haut Débit



## Projets et perspectives :

Priorités en 2018 :

- La montée en THD dans les zones les moins bien couvertes pour permettre aux habitants d'avoir un meilleur accès internet.
- L'installation des armoires NRO sur l'ensemble du territoire
- La signature d'accord de commercialisation avec les opérateurs internet.

## Budget, finance

L'année 2017 s'est caractérisée par la poursuite des contraintes financières imposées par l'Etat, auxquelles notre collectivité comme nombre d'autres a dû faire face.

En effet, en 2017, il nous a encore fallu combler 417 K€ à cause de l'Etat (prélèvement du FPIC et baisse des dotations).

Malgré cette asphyxie, la CC a tenu à maintenir la qualité de ses services à la population, notamment de proximité (accueils de loisirs, maintien à domicile) et à préparer les projets qui contribueront à valoriser notre territoire (offre de transport, très haut débit, développement économique).

**Priorités aux projets de développement, à la mutualisation et à l'optimisation financière et fiscale**

Les lignes directrices de la CC Gally Mauldre pour 2017 étaient :

**Poursuivre les projets de développement avec pour priorité le développement économique**

- Finalisation de l'étude de transport et mise en place de la nouvelle offre de transport en partenariat avec Île-de-France Mobilités (ex STIF) et le Conseil départemental.
- Très Haut Débit : participation aux décisions du Syndicat Mixte Ouvert « Yvelines Numérique » compétent pour l'aménagement du territoire, en montée en débit ou en fibre optique.
- Partenariats : adhésion à Initiative Seine Yvelines, développement de l'annuaire professionnel des entreprises et étude pour une future adhésion à la plateforme SMIILE.

**Maintenir les mutualisations et toute action permettant de générer des économies**

- Mutualisation de la restauration scolaire : septembre 2017
- Déchets : réalisation de l'étude permettant de préparer la sortie du SIEED en 2019, en vue de mutualiser la collecte des déchets des 11 communes membres (économies d'environ 200 K€ par an).
- Poursuite d'autres mutualisations en fonction des priorités retenues (assurances...).



## Optimisation financière

- FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) : maintien du transfert à 100% du FPIC, pour bénéficier des dotations bonifiées, et d'une bonne lisibilité fiscale de notre action.
- Fiscalité : répercussion au plus juste des « impôts déguisés » que nous fait subir l'Etat de manière insupportable (FPIC, baisse des dotations de fonctionnement)
- Préservation de notre capacité d'endettement pour les projets à venir.

## Poursuite de la prise en charge du FPIC par la Communauté de communes Gally Mauldre

En préambule, il n'est pas inutile de rappeler que le FPIC, quelle que soit la collectivité qui le paye, représente un « impôt » déguisé mis en place par l'Etat ; ce prélèvement pénalise très durement des collectivités comme les nôtres, dont le seul tort est d'avoir su valoriser leur patrimoine et pratiquer une gestion vertueuse, ce qui n'est pas forcément, loin de là, le cas des collectivités à qui il est reversé (sans contrôle).

En 2015 et 2016, la CC a décidé une prise en charge intégrale du FPIC au niveau intercommunal. Ce choix a permis de dégager dès 2016 et chaque année, une recette supplémentaire de dotation de l'ordre de 50 K€ (prospective de gain de 160 K€ en 3 ans).

Nous avons donc renouvelé ce choix en 2017, et décidé la prise en charge globale du FPIC par la CCGM (pour un montant de 2 161 K€). Le Conseil communautaire s'est prononcé très favorablement à cette démarche le 21 juin 2017.

## Une revalorisation nécessaire de la fiscalité des ménages, imposée par l'État

La CC s'est trouvée confrontée en 2017, à plusieurs difficultés financières importantes.

La baisse de la recette de compensation pour perte de CFE (Cotisation Foncière Entreprises) : -103 K€

Cette dotation représentait : 410 K€ en 2015, 308 K€ en 2016, 205 K€ en 2017, puis plus rien à partir de 2018

La baisse des dotations de l'intercommunalité : -78 K€

La hausse du FPIC : dépense supplémentaire de 228 K€

Compte tenu des prélèvements de l'Etat, de la nécessité de financer la progression exponentielle du FPIC sur 5 ans, de la baisse continue de notre dotation de compensation pour pertes de bases de CFE, et de nos projets en matière de transport, très haut débit et développement économique, nous avons dû augmenter les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière.

Ainsi, les taux de fiscalité votés en 2017 ont été :

- TH : 2,51%
- TFB : 2,19%
- TFnB : 10,25%
- CFE : 22,02%

Rappelons que pour la CFE, il s'agit d'un taux moyen pondéré et non du taux réel appliqué dans chaque commune. Ce taux réel est lissé sur 9 ans conformément à la délibération adoptée en Conseil communautaire en avril 2013.

## Organisation



### Les services développés par la CCGM en 2017

#### En fonctionnement :

- Poursuite des mutualisations : marché groupé de restauration scolaire effectif en septembre 2017
- Mise en place d'une nouvelle offre de transport du territoire très majoritairement financée par Île-de-France-Mobilités.
- Poursuite du diagnostic économique du territoire lancé en 2016.
- Adhésion à l'association Initiative Seine Yvelines visant à aider la création et le développement d'entreprises.
- Adhésion à Smiile (mon p'tit voisinage).
- Recrutement de trois ambassadeurs du tri en service civique (coût très réduit) accompagnant une démarche d'amélioration du tri des déchets ménagers.
- Poursuite de notre partenariat avec l'association Eco Gardes autour de groupes de réflexion.
- Poursuite de notre soutien aux manifestations culturelles intercommunales.
- Poursuite de notre politique d'accueils de loisirs de proximité, avec une optimisation des coûts et des tarifs.
- Poursuite du développement de notre politique de maintien à domicile, avec optimisation de la tarification et du coût du service.

#### En investissement :

- Dernière tranche de notre fonds de concours aux travaux de rénovation de l'équipement sportif du collège de Feucherolles (60 K€ en 2017 – 160K€ au total sur 3 ans)
- Programme de travaux des accueils de loisirs : 73 K€
- Bacs poubelles : 27 K€

### La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

7 communes sur 11 de Gally Mauldre, adhèrent pour la collecte des déchets au SIEED, Syndicat Intercommunal. Les 4 autres gèrent seules leur collecte par un contrat auprès d'un prestataire.

En 2017, la TEOM a diminué principalement pour les 4 communes non membres du SIEED, en raison d'une baisse importante de tonnages sur les végétaux.

Pour mémoire, la CC a affirmé sa volonté de sortir à terme du SIEED en 2019 afin de mieux maîtriser la gestion de son service et de générer des économies sur la collecte des déchets.

### L'endettement

La CC Gally Mauldre a actuellement un endettement nul, aucun emprunt n'a été souscrit en 2017 (ni inscrit au budget 2018).



## Transferts de charges et conventions de service et de mise à disposition

### La CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

La création de la CCGM a entraîné d'une part un transfert de compétences donc la disparition de charges pour les budgets communaux, d'autre part le transfert de fiscalité professionnelle (ancienne taxe professionnelle) donc la disparition de recettes dans les budgets communaux.

La différence entre les recettes et les charges transférées donne lieu à une attribution de compensation. Pour la CCGM, les recettes transférées par chacune des 11 communes étaient à chaque fois supérieures aux dépenses transférées. Les attributions de compensation sont donc reversées à chaque commune.

Afin de fixer le niveau de ces attributions de compensation, une commission appelée CLECT a évalué rigoureusement toutes les dépenses et recettes transférées, sur la base d'un questionnaire approfondi et au besoin après examen des pièces justificatives correspondantes. Ce travail a été fondamental car il fige les conséquences financières des transferts de compétences pour l'avenir.

Le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensation a été adopté par le conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre ainsi que par les 11 conseils municipaux des communes membres en décembre 2013, et réaffirmé chaque année depuis.

La CLECT n'a jamais été modifiée depuis la création de Gally Mauldre en 2013.

### Les conventions de services et de mise à disposition

Parallèlement à la fixation des attributions de compensation, la CCGM et les communes membres (notamment celles ayant le plus de services) ont élaboré des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées (exemple : le ménage effectué dans une école abritant l'accueil de loisirs, les personnels rémunérés par les communes mais partiellement mis à disposition de la CCGM ... )

### Le personnel de Gally Mauldre

Au 31 décembre 2017, la CCGM compte 13 emplois permanents : 10 agents titulaires et 3 non-titulaires dont 2 à mi-temps. À ce chiffre s'ajoutent tous les agents vacataires employés dans les accueils de loisirs ou pour l'aide à domicile.

La plupart des agents de Gally Mauldre ont été transférés des communes qui continuent indirectement à financer leur coût par le biais des attributions de compensation.

Tous les cadres de Gally Mauldre sont des agents des communes partagés avec l'intercommunalité depuis sa création en 2013. Seuls l'assistante du pôle intercommunal d'instruction du droit des sols, ainsi qu'un agent en charge de la comptabilité et un agent en charge du portage des repas ont été recrutés par la C.C.

La plupart des tâches administratives sont gérées par des agents des communes membres qui effectuent ces missions en plus de leurs tâches communales (en majorité des agents de Maule). Aucun agent nouveau n'a été recruté pour l'encadrement (enfance, personnes âgées, communication, aménagement, marchés publics, comptabilité, personnel, secrétariat général).

# ORGANIGRAMME DES SERVICES 2018

